

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée spéciale des membres de l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc. (APSB)
4 décembre 2024 compter de 18h30
Centre Bonne Aventure (Bonaventure) et Vidéoconférence ZOOM**

1. Ouverture de la réunion

André Hébert (président), souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de l'assemblée à 18h40.

Présences:	André Hébert	Président
	Mario Dussault	Vice-président
	Christian Babin	Secrétaire/Trésorier
	Rémy Mathieu	Administrateur
	Karim K. Poirier	Administrateur
	Johanne Morin	Administratrice

Invités:	Ronald Cormier	Directeur général
	Jean-Sébastien Babin	MELCCFP
	Kathia Waite	Stratnova

**** 197 membres en règle ** (17 en présentiel + 180 en ZOOM)**

Les règles et consignes de fonctionnement de la rencontre sont expliquées par la responsable de la gestion des participants par vidéoconférence.

2. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée

Il est proposé par : Robert Arsenault
Et appuyé par : Nicolas Samson

Que André Hébert et Ronald Cormier soit nommé président et secrétaire de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

3. Présentation des membres du conseil d'administration

M. André Hébert présente chacun des membres du conseil d'administration.

4. Lecture & adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Nicolas Samson
Et appuyé par : Jean-Marc Clairmont

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adopté à l'unanimité

5. Gestion de la pêche sportive (saison 2024)

5.1 Présentation du «PLAN DE GESTION DE LA PÊCHE»

André Hébert fait un historique de la démarche et invite les membres à voter en faveur du plan afin d'améliorer la protection du saumon et la qualité de pêche.

Ronald Cormier présente les 2 volets du PLAN

Volet 1

Demandes au Ministère afin de modifier les modalités de pêche 2025 et intégration des modifications au «Code d'éthique» pêcheur.

Volet 2

Modifications aux règlements de l'APSB au sujet de la division des secteurs et le nombre de pêche par secteur.

5.2 Règlement #2025-01 (Division des secteurs)

Ronald Cormier fait la lecture du projet de règlement #2025-01 concernant la division des secteurs du territoire de la ZEC de la Rivière Bonaventure et de son annexe I.

5.3 Règlement #2025-02 (Contingentement)

Ronald Cormier fait la lecture du projet de règlement #2025-02 concernant le contingentement du territoire de la ZEC de la Rivière Bonaventure et de son annexe I.

5.4 Période de questions

André Hébert invite les membres à poser des questions de précision sur le PLAN et les 2 projets de règlements qui en découle.

Résumé des questions :

Volet 1

- Demande de précision sur les **modalités de pêche** proposées au sujet du **mécanisme entre le 1^{er} et 30 août** pour permettre de **capturer/garder 1 Petit Saumon ou non** selon les résultats du décompte de mi-saison.
- Demande de précision au sujet des **½ journées de pêche et des gratuités pour les 21 ans et moins.**
- Demande de précisions au sujet du **moratoire sur les appuis de l'APSB à de nouveaux guides.**
- Demande de précision afin de valider si les volets 1 et 2 du PLAN seront soumis à un vote séparément. **C'est tout le PLAN (incluant les volets 1 et 2, ainsi que les 2 projets de règlement) qui sera soumis au vote.**

Volet 2

- Demande de précision sur la **fusion des secteurs C et D**, ainsi que sur le **fonctionnement pour l'attribution des 70 perches/jour entre le 20 juin et le 10 juillet.**
- Demande de précision sur la **variation du nombre de perche contingenté** durant la saison du **nouveau secteur B** (Fusion du B & B1) et le **secteur E.**

5.5 Vote sur le PLAN DE GESTION DE LA PÊCHE (Règlement #2025-01 et #2025-02)

Il est proposé par : Hugues Bujold
Et appuyé par : Christian Babin

D'adopter le PLAN DE GESTION DE LA PÊCHE, incluant les Règlements #2025-01 et #2025-02. **Un vote secret est également demandé.**

Note importante :

Les règles de fonctionnement pour les membres sur place et les membres en vidéoconférence sont expliqués. Au sujet du vote des membres en vidéoconférence, la conformité et la confidentialité seront assurées par la responsable WEB.

Les résultats du vote :

Pour : 56

Contre : 141

Le PLAN DE GESTION DE LA PÊCHE est **REJETTÉ**, donc les Règlements #2025-01 et #2025-02 ne sont pas adoptés

6. Fonctionnement pour la saison 2025

Suite au rejet par les membres du PLAN, Ronald Cormier informe les membres que le fonctionnement demeure le même que durant la saison 2024.

DONC, AUCUNE MODIFICATION POUR LA SAISON 2025

7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Rémy Mathieu

Et appuyé par : Christian Babin

De lever la réunion à 21h35 heure, étant donné que l'ordre du jour est écoulé.

Adopté à l'unanimité

André Hébert, Président

Ronald Cormier, secrétaire d'assemblée